



Litige avec une société qui implique son sous-traitant

Par **ribouldingue**, le **31/10/2008** à **22:24**

Bonjour,

Le rapport de l'expert judiciaire sur des travaux non-conformes, implique 100%des responsabilités à la société X signataire.

Lors de la mise en l'état il y a un an la société X reconnaît l'incontestabilité des non-conformités et du préjudice, mais tente de faire partager sa responsabilité avec un sous-traitant Y qui nie l'être.

Ce litige entre la société X et le sous-traitant Y , provoque de multiples reports de la seconde mise en l'état.

Mon préjudice (30% de ma maison inhabitable) depuis 6 ans ne fait que s'aggraver.

Que pensez-vous de cette situation qui peut perdurer et que peut-on faire ?

Merci pour tous renseignements

Par **chaber**, le **02/11/2008** à **15:37**

Normalement une société qui prend des sous-traitants en est responsable aussi bien en assurance Responsabilité civile que Décennale. Vous ne connaissez que l'entreprise

principale. C'est à elle de vous indemniser et de faire son affaire avec son sous-traitant.
D'après vos dires l'expert judiciaire est allé dans ce sens.
Mais n'aviez vous pas une garantie dommages-ouvrages.?